

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 20 juin 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Roland GIBERTI représenté par Roland MOUREN.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CSGE 015-6302/19/BM

■ Attribution d'une subvention à l'association AGCD -Théâtre Massalia pour le Festival En Ribambelle - Approbation d'une convention MET 19/11140/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La délibération n°CSGE 002-3396/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 approuvant la politique culturelle métropolitaine permet à la Métropole de devenir un acteur public en faveur de la Culture et de la Lecture publique en particulier dans le paysage national.

A ce titre, la Métropole peut porter, valoriser et mettre en avant l'intervention publique de la collectivité en faveur de la Culture notamment au travers du soutien à des initiatives culturelles répondant pleinement à ses exigences en matière artistique et à l'irrigation culturelle du territoire métropolitain.

L'association ACGD – Théâtre Massalia bénéficie du Label ministère de la Culture « Scène conventionnée Art, Enfance et Jeunesse », elle a pris depuis quelques années une orientation métropolitaine et répond précisément aux principes et critères formulés ci-dessus.

ACGD – Théâtre Massalia propose en lien avec la Criée – Théâtre national de Marseille « En Ribambelle », un festival des arts de la marionnette et de l'objet pour tous à partir d'un an. Ce temps fort existe depuis 2014.

Le Festival « En Ribambelle » présente sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence une programmation de spectacles issus des arts de la marionnette et de l'objet, en particulier des créations dans leur premier temps d'exploitation. Ce festival a pour objectif de soutenir les artistes du territoire métropolitain à trouver leur premier public et à permettre aux œuvres d'être vues et prêtes à tourner dans le monde entier.

Signé le 20 Juin 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 03 juillet 2019

Il s'agit aussi bien entendu de faire découvrir les arts de la marionnette et de l'objet à un large public de la Métropole.

Une programmation d'une douzaine de spectacles est proposée dans quatre lieux à Marseille, trois lieux de Scènes et Cinés (Miramas, Istres, Fos-sur-Mer), le théâtre Comoedia à Aubagne, le théâtre de Fontblanche à Vitrolles, le Forum de Berre l'Etang et l'espace François Mitterrand à Allauch. Des programmations cinématographiques sont associées dans les cinémas des communes concernées. Des ateliers de pratiques artistiques et expositions sont proposés dans certains lieux. La communication et la billetterie sont mises en œuvre en mutualisant les forces des structures partenaires.

En 2018, le festival a touché 5 728 personnes dont 1 717 enfants en scolaires de 3 à 10 ans. Les tarifs sont de 3 à 10 € pour les familles et de 3 à 6 € pour les scolaires.

Le total du budget prévisionnel de la diffusion métropolitaine du festival En ribambelle en 2019 est de 77 000 €, ce document est joint à la présente convention.

Pour réaliser le Festival et l'ensemble des activités proposées sur le territoire métropolitain, l'association sollicite la Métropole à hauteur de 26 000 € en 2019 (n° GU 2019-00988), la Métropole propose un financement à hauteur de 18 400 €.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;
- La délibération n° HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération n°CSGE 002-3396/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 approuvant la politique culturelle métropolitaine ;
- La délibération n°FAG 21-5718/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention à l'association ACGD – Théâtre Massalia à hauteur de 18 400 euros pour le Festival en Ribambelle sur le territoire métropolitain.

Signé le 20 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 03 juillet 2019

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2019 ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tous documents y afférents.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget principal de la Métropole, nature budgétaire 65 748, fonction 30, chapitre 65.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Culture et Equipements culturels

Daniel GAGNON